



L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**

Directeur de publication : Alain David - ISSN 2105-3669

Siège social : Agrapole 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07

www.apipro-ffap.fr

EDITO

Pertes records, intox en tous genres...ou mauvaises récoltes, pour beaucoup d'entre nous, il y a de quoi se sentir bien seul en cette fin d'année 2010. Pour les syndicalistes que nous sommes, cette situation devient insupportable, les saisons passent et rien ne change.

L'apiculture est vraiment malmenée dans toutes les régions de France. Ainsi nos collègues rhônalpins ont eu maille à partir avec de nombreuses intox de type aigu (lavande ou à proximité des noyers et des vignes). Le problème s'amplifie au point de devenir très inquiétant, ailleurs dans tout le quart grand ouest, des intox aiguës se sont aussi produites (traitement des blés, colza, luzerne ou autres), sans oublier les énormes déboires sur tournesol mais là on connaît mieux les causes.

Agissant dans un contexte national, la FFAP doit se donner les moyens de répertorier, de centraliser voire de créer des réseaux d'assistance en région.

Bref, comment répondre à tout ça ?

Plus largement, à l'occasion de notre seconde AG, nous proposerons d'entamer une réflexion sur les moyens d'actions que nous pourrions envisager.

Dans le même temps en Italie, les choses semblent évoluer plus positivement, sous la pression du syndicalisme professionnel apicole ; pour la 3^{ème} année consécutive, nos collègues italiens viennent d'obtenir la suspension de tous les TS pour une année supplémentaire. Deux pays, deux réalités, de l'autre côté des Alpes, on a l'impression qu'il a suffit d'une administration plus indépendante face à un syndicalisme apicole bien structuré pour faire la différence, ça paraît tellement plus simple comme ça !

Ici en France notre tâche est double, nous n'avons toujours pas l'oreille du tandem administration-agriculture dominante et devons tout reconstruire pour assurer notre représentation professionnelle.

Notre premier travail est donc bien de fédérer un grand nombre d'apiculteurs autour d'une idée simple : « Rassemblons nous pour peser plus auprès des instances décisionnaires ».

Nous n'avons pas encore réussi à rassembler tous les groupes d'apiculteurs isolés, ainsi que de nombreux individuels, il va donc falloir se bouger. Il est plus que jamais urgent que chacun de nos adhérents, sympathisants, lecteurs, se mobilise en ce sens, il nous faut surtout élargir notre audience. Pour le reste, la FFAP est bien sur ses rails, donnez lui toutes les chances d'aller plus loin.

N'oubliez pas notre AG : les 9 et 10 décembre 2010 à Angers,
réservez dès maintenant votre participation : nous vous espérons nombreux.

Guy Brossier

Dans ce numéro

| | | | |
|-----------------------------|---|---------------------------------|----|
| Programme de l'AG | 2 | Coordination Européenne (CoEur) | 8 |
| CR Conseil d'administration | 4 | Ecophyto 2018 | 9 |
| ITSAP | 5 | La grande oreille... | 10 |
| Règlement européen | 6 | Bulletin réservation AG | 11 |

OCTOBRE

N°5

2010

Cher(e) collègue,
Tu es invité(e) à participer à :

LA 2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)

LES 9 ET 10 décembre 2010

Lac de Maine, ANGERS (Maine et Loire)

◆ **Jeudi 9 décembre :** *accueil des participants, dès 8H30.*

10H00 Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation - ITSAP
Présentation du programme 2011 et de l'organisation de l'ITSAP par Sophie Cluzeau, directrice de l'Institut.

14H00 : Assemblée générale statutaire de la F.F.A.P.

- Rapports moral et d'activité : lecture, discussion et vote
- Rapport financier : lecture et vote / adoption des montants de cotisations pour l'année 2011
- Débat d'orientation : quels engagements et quelles actions en 2011

◆ **Vendredi 10 décembre** 9H00 – 16H30

Abeilles et agriculture : une cohabitation à hauts risques

Débat avec la participation de Michèle Rivasi, députée européenne

Il ne fait aucun doute que les apiculteurs exercent dans un milieu de plus en plus hostile pour l'abeille : pertes récurrentes, affaiblissement généralisé du cheptel...
Et nous demeurons confrontés à une question majeure :

Comment faire **la preuve** du préjudice, et la faire reconnaître : techniquement, réglementairement et politiquement?

Ce qui amène d'autres questions :

- Quels constats pour l'apiculture française et européenne, d'autres filières sont-elles concernées
- de quels moyens disposons-nous aujourd'hui : techniquement et réglementairement
- comment organiser une expertise fiable, indépendante et reconnue
- quelle révision nécessaire de la législation pour que l'abeille retrouve toute sa place
- Où et comment se faire entendre tant au niveau national qu'europpéen
- quel engagement syndical, pour conduire quelles actions ...

Nous vous proposons de débattre de ces questions avec nos invités :

Mme Michèle Rivasi, députée européenne (fondatrice de la Criirad, vice-présidente de la Criirem),

Mmes Janine Kieviets et Noa Simon (CoEur)

M. Francesco Panella (Unaapi – Italie)

Le responsable scientifique du Comité National de la conchyliculture

M. le vice-président de la section Bretagne nord de ce même Comité.

Conseil d'administration - 22 & 23/09

Les membres du C.A. se sont retrouvés à Paris les 22 et 23/09/2010.

Vous trouverez ci après le compte-rendu de l'essentiel des questions abordées et des décisions prises.

1) organisation et répartition des tâches au sein du C.A :

A – Fonctionnement

Le rôle de coordinatrice sera assuré par Marie-France Roux du fait de ses qualités d'organisatrice et de sa disponibilité. Il lui incombera de veiller à la bonne dynamique des tâches mises en œuvre, du rappel de celles –ci aux intéressés et de la mise en place des réunions téléphoniques.

Marie-France nous rappelle le besoin de réactivité de notre structure, et pour cela de la nécessité de nous rencontrer régulièrement physiquement, notamment en juillet durant la saison.

Le comité de rédaction : Guy Brossier, Pascal Gautier, Amaury Renoux et Marie-France Roux, rédigent l'ensemble des courriers, des bulletins.

Le secrétariat : Gaël Malek, reçoit les courriers et en fait l'expédition, rédige les compte-rendus du CA des réunions téléphoniques et transmet aux archives, aux membres du C.A.

Archives et site web : Nous sommes d'accord sur la nécessité d'un archivage, dont seront responsables Pascal Gautier et Benoît Lacourcelle. Tous les deux feront également le suivi du site web.

Emmanuel Rey nous informe de sa volonté de se libérer du secrétariat du SAPRA, afin de faire le lien de façon régulière entre le C.A de la FFAP et le SAPRA.

B- suivi des dossiers

➤ Participation à l'ITSAP:

Guy Brossier et Amaury Renoux (comme observateur, afin de permettre un suivi après le départ de Guy). Un courrier doit être fait à l'intention de l'ITSAP pour valider cette situation.

➤ **Participation au comité de pilotage** (règlement européen) : Yvan Gouttequillet et Marie-France Roux.

➤ **Interprofession**: Alain David et Marie-France Roux se réjouissent à l'idée de participer à sa remise en route (un courrier sera adressé à M. Saddier à ce sujet).

➤ **L'Action syndicale** : Alain David et Gaël Malek feront des propositions.

➤ Philippe Vermandère et Nicole Russier (si elle accepte) feront le suivi au sein de CoEur des questions techniques liées aux produits de traitements phytosanitaires.

➤ Nicolas Guintini et Benoit Lacourcelle feront un point sur le **plan Ecophyto 2018**, et les problèmes de luttés obligatoires (qui sont dans certaines régions un problème majeur pour l'apiculture).

Nous mentionnons la nécessité de motiver des labos de recherche pour qu'ils s'intéressent aux questions de luttés obligatoires et le problème des guttations.

Benoit nous informe des bonnes dispositions du conseil régional de Poitou Charente pour le financement de ce type d'action.

Il est également décidé de relancer le ministre sur la problématique de l'interdiction des traitements systémiques suivant le modèle Italien (l'agriculture italienne ne semble pas pénaliser par cette interdiction reconduite depuis trois années).

2) Discussion générale sur l'AG :

Alain David parle de se recentrer sur le thème des traitements de semences. Nicolas Guintini lui fait remarquer qu'aujourd'hui en Rhône-Alpes les collègues sont préoccupés par le problème des luttés obligatoires. S'ensuit une discussion sur les problématiques à aborder au cours de l'AG.

Nous pourrions débattre sur le thème d'une action syndicale apicole efficace et représentative au niveau national et européen.

Nous nous demandons comment exister au cœur d'une agriculture liée à la chimie. Nous constatons que face à des mortalités accrues de l'abeille, nous butons sur la reconnaissance et la prise en compte des problèmes liés aux traitements phytosanitaires

Ce qui nous amène à une suggestion de Nicolas : il propose d'inviter Michelle Rivasi, fondatrice de la CRIRAD, aujourd'hui députée européenne (Europe Ecologie). Par son expérience de l'expertise indépendante dans la lutte anti-nucléaire, elle pourra sans doute nous orienter vers un autre mode d'actions, ou du moins vers des actions complémentaires plus efficaces.

L'intervention de M. Panella, syndicaliste apicole italien, est proposée, ainsi que celle de José Bové pour nous éclairer sur la politique et le fonctionnement au niveau européen.

Sur la thématique des enjeux environnementaux, afin d'élargir le débat, nous proposons d'inviter un représentant de la filière ostréicole. (rencontre prévue le 21/10)

Nous pensons également inviter Sophie Cluzeau, directrice de l'Institut Technique pour nous présenter le programme à venir de l'Institut.

En fonction de la disponibilité des invités pressentis, nous affinerons, préciserons les questions qui seront débattues au cours de notre AG.

3) Rencontre avec Bertrand Théry, représentant de la commission apicole de la Confédération Paysanne :

La FFAP, dans un souci de représentativité efficace de l'apiculture professionnelle, s'interroge sur les liens possibles avec la commission apicole de la Confédération Paysanne, syndicat généraliste agricole. Bertrand Théry nous fait part de la volonté de la commission de tenir sa place au niveau officiel face à la FNSEA. B. Théry exprime l'idée d'un partenariat possible au niveau de la communication entre la FFAP et la Commission apicole, également dans le soutien de nos actions, par une mise à disposition de leurs moyens logistiques. Pour cela la commission doit questionner ses adhérents, la FFAP pouvant être, pour eux, un outil régional de lutte spécifiquement apicole. Le niveau régional étant, pour les adhérents, plus proche à investir que le niveau national. MF Roux rappelle que la FFAP est née d'une volonté pour les régions d'être représentées au niveau national. Nous sommes d'accord pour rappeler à nos adhérents respectifs les démarches de la FNSEA qui tend à drainer les aides directes vers les grosses structures apicoles.

Nous demandons à la commission apicole de solliciter ses adhérents afin qu'ils participent aux réunions que nous organiserions au niveau régional.

Conscients de notre nécessité d'indépendance, nous sommes d'accord pour faire face à la FNSEA et à partager nos informations pour parfois faire bloc dans les réunions officielles.

B. Théry va proposer à la commission apicole d'entériner ce partenariat privilégié. De notre côté, nous enverrons notre bulletin à la commission apicole, tout en les invitant à notre assemblée générale.

4) La coordination européenne (CoEur) :

Compte-rendu de Philippe Vermandère. (cf. page 8 de ce bulletin pour une synthèse de l'activité de CoEur en 2010).

Grâce au sérieux et à l'importance des travaux réalisés par Janine Kievits et Noa Simon, CoEur a acquis un droit de citer au sein de différentes organisations, comme l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), le parlement européen. Elles sont en contact aussi avec le COPA-

COGECA et l'ICPBR (International Commission for Plant-Bee Relationships- travaille sur la relation plante/abeille, consultée dans ce domaine par l'EFSA).

Après qu'il nous ait exposé les principaux axes de travaux de CoEur pour 2010, Philippe nous fait part de ses réflexions.

D'après lui, ces travaux et démarches sont utiles, mais d'un point de vue stratégique ils ne suffiront pas à préserver l'abeille. Ces travaux sont à long terme, sachant que les firmes développent de nouvelles molécules régulièrement (par exemple, chez Bayer, nouvelle molécule de la famille des kétoénols, ayant une influence reconnue sur le couvain, utilisation en maraîchage, en production de fruits et de petits fruits).

Philippe doute également de la capacité de CoEur d'influer sur la réglementation européenne, en l'état actuel.

D'où un débat légitime sur la pertinence de ne mettre en œuvre que ce type de stratégie, de long terme.

Alors, quelle stratégie de plus court terme ?

Philippe nous propose de démontrer la non pertinence du choix de l'enrobage de semences, en mettant de côté la toxicité sub-létale (difficile à valider sur le terrain), au profit de la mise en évidence d'intoxications aiguës suite à la consommation des « eaux » issues du phénomène de guttation ou des sécrétions extra florales.

Pour cela, il faudrait réaliser sur le terrain toute observation nécessaire et prouvant l'appétence de l'abeille pour ces sécrétions.

CoEur pourrait organiser cette collecte d'informations (selon quel protocole, quand, où, comment), puis leur exploitation.

De notre côté nous demanderons à l'ITSAP d'être partie prenante de ce travail, soit directement (organisation d'un réseau), soit en appuyant cette demande lors du prochain appel à projet de recherche.

Par ailleurs, il nous faudrait échanger davantage avec les ONG s'occupant de la qualité de l'eau et de la santé humaine, à propos des néo-nicotinoïdes.

5) apiculture « bio »

Nous évoquons l'impasse dans laquelle se trouvent les producteurs bio pour renouveler leur cheptel, lorsqu'ils sont confrontés à des pertes importantes. En effet, il manque de producteurs d'essaims et de reines en agriculture biologique.

Amaury R. rédigera un courrier pour alerter la FNAB et les organismes certificateurs à ce sujet.

RAPPEL

La FFAP vous propose **deux contrats collectifs** :

- L'un pour assurer vos ruches
- l'autre pour vous acquitter de la contribution obligatoire à Eco Emballages

Plus de renseignements : Michel UZAN

02 98 57 59 13

michel.uzan@laposte.net

Groupe de travail « Programme » : réunion du 10/09

ce groupe « Programme » va discuter, voire amender une 1^{ère} proposition, afin de proposer un programme pour 2011 qui sera discuté par le bureau ; ce programme sera ensuite soumis à l'avis du conseil scientifique qui se réunira le vendredi 17 septembre ; les choses vont donc aller très vite. C'est important car ce n'est qu'après que nous saurons si nos remarques et propositions ont été retenues ou non.

Ci après, les discussions et réflexions autour des axes du programme de l'ITSAP qui ont pu faire débat.

❖ Pollinisation ou comment « optimiser les services rendus par l'abeille à l'agriculture » : c'est ainsi que nous est présenté l'ensemble des travaux autour de la pollinisation, soit : l'apiculture au service de l'agriculture !!!

Je suis intervenu pour dénoncer fortement cette orientation et argumenter pour que l'apiculture conduise des actions pour elle-même sans faire allégeance aux autres filières.

Là le débat s'est animé, entre le SPMF qui imagine installer des jeunes pour faire ce travail car c'est très rémunérateur et ça le sera de plus en plus, et les animateurs ITSAP qui faisaient semblant de ne pas comprendre où je voulais en venir.

Finalement quelques soutiens se sont déclarés dans notre sens (UNAF, GPGR, FNOSAD) mais difficile de faire bouger les choses surtout quand elles sont déjà bien programmées.

Je crois que l'ossature de base ITSAP (ex CNDA) accompagnée en cela par une majorité de participants (SNA, SPMF, Coordination rurale) continue de croire mordicus que la bonne méthode est de privilégier les relations avec les filières du végétal. Pourtant, j'ai l'impression que notre point de vue les bouscule, pour preuve les discussions qui se sont poursuivies pendant le repas. Il est clair que l'essentiel des composantes de l'ITSAP dit raisonner de façon pragmatique sans se préoccuper de la forme.

Quant à la FFAP, elle argumente sur le fond, pour défendre le principe d'un institut au service de l'apiculture et des apiculteurs.

Maintenant, est-ce qu'il y aura d'autres voix pour relayer nos réflexions (dans les autres organisations et dans les ADAS ?)

❖ Dans le volet : « Préserver la santé et améliorer le bien-être des animaux », nous abordons le délicat volet des pesticides, pratiques agricoles et analyses de résidus.

D'emblée la polémique s'installe sur le choix des travaux qui relèvent du domaine technique et donc de l'Institut.

Finalement il est convenu que le rôle de l'Institut est de fournir des éléments techniques sur ces problématiques

mais qu'il incombe au domaine syndical de les porter auprès de l'administration.

- Concrètement, il est décidé de soumettre au conseil scientifique un appel à projet sur les guttations et les sécrétions extra florales.
- En ce qui concerne la miellée de colza qui pose de plus en plus de problèmes d'intoxications à l'instar du tournesol, là aussi chacun admet qu'on va dans le mur. Il est proposé de modéliser des choix de lutte chimique ou non, en partenariat avec la recherche, le monde agricole, susceptibles d'offrir des alternatives testées inoffensives pour l'abeille ces méthodes seraient ensuite largement diffusées ou conseillées aux utilisateurs agricoles. Certains soulignent les risques que comporte ce genre de manip. On sait que ce qui fonctionne dans un contexte donné peut se révéler délétère dans un autre, embêtant surtout si l'apiculture y est associée.
- Suivi de cohorte de ruches : Là encore, grand flou artistique... Pour mémoire quelqu'un rappelle les flops lors des expérimentations Gaucho Régent entre zones tests et témoins

En résumé

-L'administration ITSAP + les représentants des ADAS foncent à toute vitesse dans leurs nouvelles fonctions au risque de remplir les cases du programme à coup de bonnes idées. Mais problème, où trouve-t-on les financements pour faire tout ça, sinon en se faisant passer les menottes par les filières agricoles ?

-Beaucoup de sièges sont occupés par des gens tout simplement pas à la hauteur qui brouillent énormément les débats, souvent même très loin des préoccupations de la profession.

Plus positif :

-Nos propositions, nos remarques semblent prises en compte mais nous devons encore attendre ce que diront le Bureau et le conseil scientifique.

- Les responsables ADAS de l'ITSAP nous laissent penser qu'ils ne sont pas dupes de la situation où ils se trouvent mais en même temps demandent notre confiance dans la durée, à voir.....

Conseil d'Administration du 6/10/10

❖ Présentation du programme au CA :

Lecture et approbation du programme de développement apicole proposé par le groupe de travail « Programme ».

Les grands axes :

- **Améliorer le potentiel génétique du cheptel apiaire.**
- **Optimiser les services rendus par l'abeille à l'agriculture :** les services de pollinisation
- **Préserver la santé et améliorer le bien-être des animaux.**

Questions sanitaires (varroase), enquête sur les pertes de colonies, participation au réseau COLOSS, évaluation de l'impact des pesticides et des pratiques agricoles sur les abeilles. programme d'expés sur la qualité et vitalité des reines et fertilité des mâles

- **Améliorer et caractériser la qualité des produits**
Guide des bonnes pratiques, cahier de miellerie, lutte contre l'adultération, résidus dans les miels.
- **favoriser l'organisation économique**

❖ Répartition du budget :

- 52% consacrés à l'affaiblissement et pertes de cheptel.
- 17% à la structuration et développement
- 31% à la qualité des produits.

❖ Rapport du Conseil Scientifique sur les thématiques du programme

Le Conseil scientifique juge le programme cohérent, mais pas réaliste sur le plan budgétaire. Le risque est de décevoir la profession si trop de choses restent en panne. Il me semble qu'à la FFAP on avait vu aussi les choses comme ça.

Comme à chaque fois, les représentants des ADAS semblent très consensuels vis-à-vis de J.A., FNSEA, APCA,

SPMF et Administratifs. Pour autant ils nous laissent penser que c'est stratégique.

❖ Budget de l'ITSAP pour 2011

Ressources attendues de la filière :

- Par le réseau ADA : 1 058 € / ADA x 17 = 20 000 €
- Syndicats et adhérents avec voix délibérative : 2 000 € x n = 32 000 €
- Adhérents voix consultatives : 1 000 x 2 = 2 000 €

| | |
|---|-----------|
| - France Agrimer | 400 000 € |
| - Casdar | 95 000 € |
| - Casdar cc | 37 500 € |
| - AAP Casdar (Polinov) | 100 000 € |
| - Ressources propres | 70 000 € |
| (cotisations + prestations = 10% du budget comme imposé par le MAP) | |

Financement total approché : **697 300 €**

Grosse polémique : pour 2012 notre budget ne serait que de 645 000 €, donc sensiblement en baisse.

Nous sommes plusieurs à signaler que tout cela est incohérent et sera difficile à vendre à la base ; conclusion, il va falloir « se bouger » pour lever d'autres fonds.

Volontairement mis de côté, la question- qui fâche certains- de l'Interprofession doit être remise à l'ordre du jour : la FFAP a interpellé M. Saddier dans ce sens.

Il va bien falloir que toute la filière s'engage pour assurer un financement durable de l'Institut.

(Rappel : en 2013, les ressources propres devront représenter 20 % du budget total)

Règlement européen

COMITE DE PILOTAGE « REGLEMENT MIEL » - 22 septembre 2010

La FNSEA avec 2 représentants de la filière apicole entre au comité de pilotage du règlement Miel :

Julien Delaunay (1600 ruches), Florent Vacher (2000 ruches), font une entrée remarquée au comité de pilotage en demandant :

- La conditionnalité de toutes les aides à des traitements varroa obligatoires avec des produits avec AMM, factures à l'appui.
- l'accès à la nouvelle aide à l'accroissement de cheptel aux exploitations de plus de 400 ruches (cette aide effective en 2011 vise à aider à la professionnalisation et à l'accroissement du cheptel des exploitations inférieures à la SMI)

Pour le moment ces demandes ont été repoussées par bon nombre des membres du comité mais gageons que la

FNSEA reviendra à la charge par cette porte ou par une autre...

Lors de ce comité de pilotage nous avons à examiner :

1/ une demande du CNRS portant sur le financement par France Agrimer d'analyses de résidus de pesticides dans les matrices apicoles. Cette demande a été retenue mais en l'état, le règlement ne permet pas d'analyser d'autres matrices que le miel. Une demande est faite pour modification. Pour 2011, les apiculteurs et groupements pourront faire analyser du miel extrait ou en cadres afin de déterminer la présence de pesticides ; ces analyses d'un coût de 180 à 250 € seront cofinancées à un taux qui reste à déterminer.

2/ trois projets ayant répondu à l'appel à projets 2011/2013, et pour lesquels des précisions avaient été demandées.

a) ONIRIS (Ecole vétérinaire de Nantes) « Etude de dynamique cas témoins du développement de colonies »

Cette étude portait sur 2 ruchers de 8 ruches pour un coût de 427612€ sur 3 ans.

Lors du comité de mars le CEST et le comité de pilotage avaient été unanimes à dire que l'étude de la dynamique de 16 ruches était insuffisante pour en tirer quelques enseignements. Il avait donc été demandé d'accroître significativement le nombre de ruches, quitte à analyser moins de pathogènes mais les lister à l'avance.

Monique L'Hostis, Directrice de l'ONIRIS, nous répond qu'elle ne peut modifier son protocole « sans perdre la cohérence scientifique » ; elle prévoit seulement quelques colonies de secours, qui n'étaient pas prévues dans ce programme de 3 ans.

Le comité de pilotage considérant ces modifications insuffisantes n'approuve pas ce projet. Cependant, l'administration acceptera de retenir ce projet pour la seule année 2011 (1^{ère} année du programme triennal). Mme L'Hostis devra revoir son projet tel que demandé par le comité, si elle souhaite obtenir un soutien financier après 2011.

b) Les projets « Abeille noire de Provence » et « CFPPA de Laval » jugés peu clairs sur leurs objectifs et sur les outils de contrôle ont été une deuxième fois ajournés sous réserve de précisions qu'ils peuvent apporter avant le 3 décembre.

Autres points forts :

Compte tenu du faible nombre de projets de recherche retenus en mars pour l'appel à projet 2011/2013 il avait été prévu que le tout nouvel ITSAP proposerait un nouvel appel à projet pour une session de rattrapage 2012/2013 et ceci au profit nous l'espérons de recherches ayant un réel intérêt pour notre filière.

Les thèmes suivants, prioritaires pour la filière, ont été retenus :

- Lutte contre varroa avec de nouveaux traitements, la modélisation des populations de varroas afin de déterminer des seuils de traitement
- Problématique des colonies orphelines et bourdonneuse en saison, fertilité des mâles et des reines
- Effet des pathogènes, parasites, produits phytos et médicamenteux sur les colonies d'abeilles
- Etudes sur les phénomènes de guttation et de sécrétions extra florales des plantes (ce genre d'étude pourrait mettre en évidence l'appétence pour les abeilles de ces produits considérés comme toxiques quand les plantes sont traitées et qui ainsi pourraient se révéler une source de contamination importante pour nos abeilles)
- Recherche de méthodes d'analyse et de détection de l'adultération du miel

Un audit de la filière Miel

Cet audit est programmé pour 2011 et nous recommandons de travailler sur la même trame que pour l'enquête dite GEM 2005, afin de pouvoir comparer les différents thèmes.

Nous demandons un thème supplémentaire sur la pratique de l'élevage pour la reconstitution de cheptel en interne, son coût financier et en main d'œuvre sur les exploitations, ainsi que l'étude plus approfondie des activités Gelée, Pollen et Pollinisation.

En conclusion à cette réunion du comité de pilotage il est annoncé le départ de Sylvaine Reumeau chargée d'animer pour la DGPAAT ce comité. Elle est appelée à prendre en charge les courses hippiques et de lévriers, ceci sans qu'un remplaçant soit nommé pour l'apiculture.

C'est encore une fois avec peu de considération que les problèmes apicoles sont traités : les courses de lévriers ne pouvaient attendre, l'apiculture le pourra bien.

Yvan Gouttequillet

Les aides directes

Dans le cadre du programme d'aide communautaire pour l'apiculture (règlement CE n°1234/2007) les apiculteurs peuvent bénéficier de trois types d'aides directes :

- aide à l'achat de matériel de transhumance
- aide au développement du cheptel (nouvelle aide)
- aide à la reconstitution du cheptel

Pour les deux premiers types d'aide, date limite de dépôt de dossier : 15/12/10 pour la 3^{ème}, la date limite est fixée au 15/04/11.

Plus de renseignements sur les conditions d'éligibilité, pièces à fournir, formulaires de demande, sur le site de la FFAP, menu Services, rubrique Fiches Techniques.

L'essentiel de l'activité de CoEur (1^{er} semestre 2010)

1. L'évaluation des substances actives des pesticides

- Coeur a préparé un dossier complet au sujet de l'évaluation des risques environnementaux des pesticides contenant des propositions d'alternatives à ce qui existe aujourd'hui. Il est prévu d'envoyer le document aux scientifiques spécialistes de la question pour validation. Le dossier sera transmis à la Commission et l'EFSA.
- Coeur participera à l'atelier organisé par la Commission Européenne dans le but de mettre à jour les lignes directrices contenues dans les annexes du règlement (CE) 1107/2009 (septembre ou octobre).

2. Fipronil

Coeur a envoyé à la Commission et aux fonctionnaires de l'EFSA toutes les études disponibles sur le fipronil réalisées en France par l'INRA, CST, l'ACTA et le CNRS, afin de demander la réouverture du dossier et la suspension de son approbation.

3. L'approche des services écosystémiques

Le rapport de la réunion tenue à l'EFSA sur ce sujet a été publié. Il est disponible à l'adresse:
<http://www.efsa.europa.eu/en/events/event/ppr100415.htm>

4. Communication et lobbying

a. Commission Européenne

Contacts continus avec la DG ENV et la DG SANCO pour le dossier sur l'évaluation des risques environnementaux des pesticides.

b. Autre organisation

Coeur est en contact avec le CEO (Corporate Europe Observatory: <http://www.corporateeurope.org/>) afin d'écrire un article mettant en évidence le manque de transparence dans l'évaluation et l'autorisation des pesticides. L'article sera disponible à la fin du mois d'août.

Des réunions avec les autres organisations qui travaillent aussi bien dans le domaine de l'environnement que de l'agriculture, comme Via Campesina, ont également eu lieu. BirdLife, travaillant aux menaces environnementales pour les oiseaux, et la LPO ont également été contactés afin de connaître les mesures qu'ils prennent en matière de pesticides et de leur évaluation des risques environnementaux. Toutefois, ils ne suivent pas le sujet au niveau européen.

Après le communiqué de presse de l'OIE du 28 avril 2010, Coeur a écrit une lettre à l'OIE (organisation mondiale de la santé animale) en soulignant le rôle des pesticides sur la santé des abeilles et leur mortalité et encourager à l'OIE à promouvoir la recherche sur l'interaction entre ces derniers et les abeilles. Grâce à une conversation avec la personne en charge du sujet à l'OIE, nous avons appris que l'OIE prépare une lettre en réponse et le rôle principal de l'OIE sera dans le contrôle, plus que de développer la recherche. Le compte-rendu de la dernière réunion du groupe ad hoc sur les maladies des abeilles peut être trouvée ici (annexe VIII):
http://www.oie.int/download/SC/2010/A_SCAD_march2010_public.pdf

c. Agences européennes

Un contact exploratoire a eu lieu avec l'Agence européenne pour l'environnement afin d'étudier les actions et les programmes qu'elle développe au sujet des menaces environnementales pour les abeilles. Le contact devrait se poursuivre.

6. Les futurs dossiers:

- a. surveillance de la mortalité d'abeilles dans l'Union Européenne et proposition de la méthodologie.
- b. Suivi des projets de recherche liés à la santé des abeilles
- c. Exsudats-guttation
- d. Différentes substances actives

La Coordination Européenne a un site internet: www.bee-life.eu

Ecophyto 2018

« Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux* »

Et plus de TS (Traitement de Semence), c'est encore mieux ?

C'est ce que l'on peut craindre de ce plan de réduction (50% de moins de pesticides en 10 ans), dans la mesure où il n'intègre pas, actuellement, les TS !

Le Ministère affirme pourtant, dans son préambule des CROS (Comité Régional d'orientation et de Suivi) que :

« [...] les produits phytosanitaires [...] peuvent avoir des effets néfastes sur la santé et l'environnement. L'impact de ces produits sur la santé humaine, celle des agriculteurs comme celle des consommateurs, ainsi que sur l'environnement est au cœur des préoccupations des citoyens [...]. Ce plan s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise un changement global des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux, avec réduction de la dépendance des exploitations agricoles aux pesticides, mais tout en maintenant un niveau de production agricole élevé. »

Belle déclaration de principe, fortement atténuée par la dernière phrase, rappelant la lettre de mission de F. Fillon à M. Saddier stipulant qu'il fallait agir pour la filière apicole « [...] sans préjudice de la nécessaire prise en compte de la protection sanitaire des cultures. »

L'apiculture au service de l'agriculture !

L'ITSAP en était une première concrétisation, le plan écophyto une seconde.

Pour mettre en œuvre ce plan il est prévu, entre autres, la mise en place de réseaux de fermes de référence représentant l'ensemble des filières de production.

Le CNOS (Comité National d'Orientation et de Suivi d'écophyto) le 07/10/10 part d'une vingtaine de fermes pilotes établies sur 14 régions pour un déploiement national à mille fermes avant fin 2010, et aboutir à 2000 exploitations en 2011.

Ces fermes sont sensées servir de témoins, d'outils de communication et montrer l'effort en matière de réduction des pesticides et de bonne pratique d'utilisation.

Un outil a été créé : l'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitement).

L'IFT permet d'évaluer la pression phytosanitaire exercée sur chaque parcelle. L'IFT est exprimé en « nombre de doses homologuées par hectare » appliquées sur la parcelle pendant une campagne culturale. Cet indicateur peut être calculé pour une exploitation ou un territoire (région).

Exemple : en Bretagne, les fermes de référence devront, pour être retenues dans le réseau, avoir un IFT au maximum égal à 70% de l'IFT régional breton, à savoir 4,1.

Sauf que :

« l'IFT ne tient compte que des produits phytosanitaires appliqués aux champs : le traitement de semences ou les traitements des produits récoltés ne sont pas pris en compte. »

Les cultures de maïs, de tournesol et les prairies temporaires entrant dans la rotation ne faisant quasiment pas l'objet de traitements, hors herbicides, elles sont par convention exclues du calcul de l'IFT hors herbicides. »

Et voilà la supercherie !

FNE (France Nature Environnement) croit trop volontiers le Ministère, qui s'engage à réévaluer le chiffre de l'utilisation des pesticides en 2011, en intégrant les TS.

Même discours de la DRAF en Bretagne.

Mais si le NODU (Nombre de Doses Unitaires vendues), c'est-à-dire l'indicateur national de référence du plan Ecophyto, augmente ainsi pour passer de 65 millions de doses en 2009 à 75 millions en 2011, cela ne signifie pas pour autant que le calcul de l'IFT soit modifié (cf. la convention citée plus haut).

On comptabilise les doses de phytos, le volume général certes, mais changera-t-on le calcul de l'IFT ? Rien n'est moins sûr vu le flou artistique ambiant.

Seconde supercherie ?

La troisième supercherie serait de considérer une dose de TS à l'égal d'une dose de phyto conventionnel. Un traitement de semence couvre la durée de vie de la plante, le conventionnel est ponctuel. On ne peut comptabiliser de la même façon les deux types de traitements, ce serait alors une façon de diminuer fortement l'impact des TS, et sans parler de leur toxicité.

Le Ministère doit s'expliquer en détail sur ce plan de réduction des pesticides, voici notre demande effectuée auprès des DRAF pour l'instant.

A moins que le Ministre, Bruno Le Maire, n'ait déjà tranché : « Je souhaite que nous fassions une pause en matière de règles environnementales [...]. L'agriculture française est en convalescence, ne freinons pas son redémarrage. » Ouest-France 04/10/10.

Même son de cloche à l'UIPP qui souhaite un rendez-vous en 2014 pour faire un point intermédiaire de ce plan Ecophyto.

Objectif ? Etudier les conséquences des mesures sur la qualité des récoltes, les revenus agricoles, et la prix des denrées : « Il est en effet indispensable de s'assurer que cet objectif chiffré reste compatible avec la performance économique de la ferme France. »

Sans commentaire.

Alain David

* slogan officiel du ministère

Sources :

- dossier Ecophyto CROS mai 2010
- dossier Ecophyto commission agronomie Bretagne 06/10/2010
- communiqué FNE 07/10/2010
- méthode de calcul des IFT Chambre Régionale de Bretagne
- <http://agriculture.gouv.fr/2eme-comite-national-orientation>
- www.campagnesenvironnement.fr

La Grande Oreille

ou conversation presque imaginaire

Depuis quelques numéros déjà, l'Antenne vous transmet de « précieuses » informations, et accomplit ainsi sa tâche de relais « transmetteur ».

Et quelque fois, l'Antenne capte de drôles de choses ; comme par exemple, cette conversation « top-secret-défense » entre un certain Bruno L.M. (apparemment ministre) et un président de groupe fabriquant de pesticides (pardon, « produits phytopharmaceutiques »).

Nous reproduisons ici intégralement leur échange.

« - Bonjour M. le Ministre, je viens aux nouvelles et vous remercie encore pour tout ce que vous faites pour nous.

- Cher Président (ndlr : du groupe... ?), ce n'est rien. Il faut aussi penser à l'Agriculture Française ! (avec des sanglots dans la voix)

- Ah Bruno, vous permettez que je vous appelle Bruno ? Que d'émotion ! Que d'implication ! Cela vous honore (ndlr : très 19^{ème} siècle tout cela). Votre prédécesseur était ainsi également, et celui d'avant aussi. Quelle chance avons-nous ! Et paf, dans ta tronche des écolos et des apiculteurs de mes... Excusez-moi, cher Bruno. Mais justement, venons-en au fait.

- Je vous écoute, cher Président.

- Le thiamétoxam, on repart pour un tour, hein ? Pas de blagues !

- Mais évidemment, Président. On aurait tort de se gêner.

- Et vous croyez que ça va repasser sans problème ? Ces éleveurs de mouches, ces marchands de glucose vont bien finir par se fâcher, non ?

- Pensez-vous, on est les rois du pétrole. Je me surprends même, parfois, à souhaiter un peu plus de résistance. Just for the fun, quoââââ !

- Ah, ah, ah... (*rires aristocratiques*)

- Vous êtes très fort, cher Ministre. Le coup de l'YTSAP (ndlr : Y'T'Sapent le moral) : génial ! On aurait pu sous-titrer cet institut de l'abeille : des apiculteurs au service des agriculteurs !

- Ah, ah, ah... (*rires plus gras*)

- Ah ça, c'est pas moi, c'est Michel B. C'est vrai, il est balèze !

- Oh, et le coup de la FNSEA et des JA siégeant au CA de l'YTSAP ! Avec un vice-président en prime ! Chapeau ! Trop fort ! Là, c'est du grand art.

- C'est vrai que sur ce coup là (*Bruno se lâche franchement*) on les a bien « enrobés »...ah, ah,ah.....

- Ah, ah, ah... (*les rires atteignent leur paroxysme, frisant l'apoplexie. Après un moment de silence, la conversation reprend.*)

- Mais que voulez-vous, mon cher Président, ils acceptent tout.

Au plus froncent-ils les sourcils en brandissant la sempiternelle menace, jamais exécutée, d'amener leurs insectes répugnants. Le seul truc qu'ils croient avoir trouvé, c'est de coller des abeilles sur les toits ! Ah les cons !

- Ah, ah, ah... (*et c'est reparti pour une salve*)

- C'est sûr, sans vouloir vous offenser Bruno, que le microcosme politique et autres pékins peuvent se verdir à pas cher. C'est joli, le vert. Et les bobos urbains vont se précipiter pour mettre une ruche dans leur jardin ou sur leur terrasse. A la clef : la tête à Quasimodo et du bon miel au CO2. Pendant ce temps on est peinards dans les campagnes. Et les jachères fleuries ! Des petites fleurs le long des autoroutes entourées de maïs Cruiser : bien pour l'année de la biodiversité.

On a ri au bureau, vous ne pouvez pas savoir. Au passage, vous transmettez mes amitiés à Chantal.

- Eh bien, cher Président, vous allez rire encore.

Aux prochaines réunions au ministère, nous placerons des vases emplis de fleurs sur les tables... pour les abeilles ! Na !

- Arrêtez Bruno, je n'en puis plus. Ah, ça déconne sec au Ministère !

- Pour une fois que nous avons une filière bien tendre à nous mettre sous la dent, on va pas s'gêner. Mais je crois que le plus beau coup, sans se lancer des fleurs, ... (*rires*)... c'est le Grenelle, et le plan de réduction des pesticides... qui ne tient pas compte de nos fleurons : les T.S. ; ça c'est du collectif, de l'agriculteur au politique, en passant par l'écolo de service, ça c'est du lourd ! Un véritable travail d'équipe. Là, on voit qu'on est des winners !

- Cher Ministre, on ne se lasserait pas, mais je dois vous quitter. On fait comme d'habitude ? Votre poids en gelée royale ?

- Oui, mais de la bonne, cher Président. Pas de cette chinoise qu'on trouve partout...

- on voit que vous connaissez bien les dessous du business apicole ... Ah, ah, ah... (*rires cruels*)

- Et n'oubliez pas... l'AFSSA. »

Propos qui auraient pu être retranscrits par A. David

**2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la F.F.A.P.
9 &10 décembre 2010
Lac de Maine - Angers**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....PRENOM.....

.

Adresse.....

.

TEL.....FAX.....

.

MEL :

| | TARIF | NOMBRE | TOTAL |
|--|--------------|--------|-------|
| PENSION COMPLETE du jeudi 10/12, 9H au vendredi 11/12, 18 H (soit 1 nuit en chambre double+pt dèj + 3 repas+ salle & mat.) | 58,00 | | |
| Supplément chambre individuelle | 12,00 | | |
| | | | |
| REPAS seuls (sans nuitée) | | | |
| • Jeudi 9/12 - midi | 12,00 | | |
| • Jeudi 9/12 - soir | 12,00 | | |
| | | | |
| • Vendredi 10/12 - midi | 12,00 | | |
| | | | |
| NUIT supplémentaire+ Petit dèj. (prix /personne, sur la base d'une chambre double) | | | |
| • Mercredi 8/12 | 21,00 | | |
| • Vendredi 10/12 | 21,00 | | |
| TOTAL | | | |

Date limite d'inscription : 28/11/2010

ATTENTION :

- Pour être enregistrée, toute réservation doit être accompagnée de son règlement, établi à l'ordre du la F.F.A.P.

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer à :
Alain David - Croas Ar Mao - 29560 ARGOL

Parc de Loisirs du lac de Maine
Ethic Etapes
Avenue du lac de Maine
49000 ANGERS
T. +33 (0) 2 41 22 32 20
infos@lacdemaine.fr



BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) : adhérent(e) de la F.F.A.P. à jour de mes cotisations donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale du 9/12/2010 à Angers

àadhérent de la F.F.A.P.

fait à..... le

signature :

A retourner dûment complété **AU PLUS VITE** à :

Alain DAVID - Croas ar Mao – 29560 ARGOL - alber.david@wanadoo.fr

Guy BROSSIER – la basse Hermitaie – 49430 MONTIGNE LES RAIRIES – chantalguy.brossier@wanadoo.fr